

**Décision n° 2018/03/DG du 20 FEV. 2018 portant cessation de fonction et nomination de membres de la section professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes**

**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu**  
;

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R. 4021-15 et R. 4021-19 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

VU la décision n°2016/17/DG portant nomination de membres à la section professionnelle des masseurs kinésithérapeutes;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions de :

- Monsieur Sébastien GUERARD, membre de la section professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes ;

**Article 2** : Est nommée, pour la durée du mandat restant à courir, membre de la section professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes :

- Madame Céline CHEBAL-RAIZER en remplacement de Monsieur Sébastien GUERARD

**Article 3** : La directrice de la stratégie financière et des opérations est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait, le **20 FEV. 2018**

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice générale

